

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF2519

présenté par

M. Sansu, M. Maurel et M. Tjibaou

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 71, insérer l'article suivant:

Mission « Engagements financiers de l'État »

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité d'une remise en place du circuit du Trésor comme principal outil de financement de la dette de la France.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un rapport sur l'opportunité d'une remise en place du circuit du Trésor comme principal outil de financement de la dette de la France.